



Réseau Mobilité
Grand Est

Le Plan de Mobilité Simplifié : Présentation et témoignage d'un territoire

Webinaire Réseau Mobilité Grand-Est n°3
Jeudi 11 mars 2021



- **Introduction (5 min)**
présentée par Julien WEBER,
Consultant, ALTERNATIVE CARBONE (AMO Mobilité ADEME)
- **Le plan de mobilité simplifié : Planifier les déplacements dans un territoire rural ou une ville moyenne (15 min)**
présenté par Mathias GENT,
Chef de projet Planification de la mobilité au CEREMA
- **Questions / Réponses (10 min)**
- **Témoignage d'un territoire (15 min)**
présenté par Mathieu VEILLOT,
Chargé de mission Mobilité à la Communauté de Communes CŒUR DE BEAUCE
- **Questions / Réponses (10 min)**
- **Conclusion (5 min)**



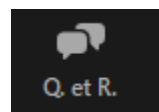
❑ Qu'est-ce que le Réseau Mobilité Grand-Est ?

Issu d'un partenariat entre l'ADEME, la DREAL et la Région Grand-Est, ce réseau répond à une volonté de collaboration des territoires sur la thématique de la mobilité. Il comprend notamment les outils suivants :

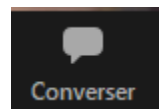
- L'espace collaboratif
- Les webinaires thématiques
- Les fiches pratiques
- Les rencontres du réseau

❑ Chat et Questions

Questions et Réponses liées aux interventions :



Problèmes techniques et chat entre participants :



❑ Replay et présentation

Webconférence enregistrée et disponible en replay avec la présentation associée quelques jours après la présentation





Plan de mobilité simplifié



L'Europe s'invente chez nous





Réseau Mobilité
Grand Est

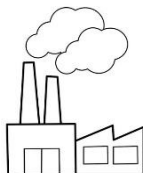
Quelques chiffres pour illustrer les enjeux de la mobilité



16% des émissions nationales
de GES (VP)



48 000 morts par an liés à la
pollution de l'air



1^{er} motif de déplacement au
quotidien : le travail



2^{ème} source de dépense des
ménages (17% - 6 100 € / an)



70% des déplacements dans le
Grand-Est se font en voiture
particulière...



13% pour les transports en communs



7% pour le vélo...





Pourquoi planifier la mobilité ?



Construire une **stratégie de mobilité** au bénéfice de tous, en incluant l'ensemble des modes de déplacement



Permettre la mise en œuvre du **droit à la mobilité** sur l'ensemble du territoire



Promouvoir les mobilités **propres, actives et partagées**



Le Plan de Mobilité Simplifié : Planifier les déplacements dans un territoire rural ou une ville moyenne

présenté par Mathias GENT,
Chef de projet Planification de la mobilité au CEREMA



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cerema

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

LE PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE L'ESSENTIEL

11/03/2021

LE PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE – CARTE D'IDENTITE

Créé par la loi d'orientation des mobilités (LOM) le 24/12/2019

- PDU >>> devient le Plan de mobilité (PDM)
- Plan de mobilité rurale >>> intégré au Plan de mobilité simplifié (PDMS)

Pour les territoires hors des grandes agglomérations

- villes moyennes
- territoires ruraux ou peu denses

Pour la mobilité de demain

- mesures et actions prioritaires
- une mobilité plus durable et solidaire

Un cadre juridique simple

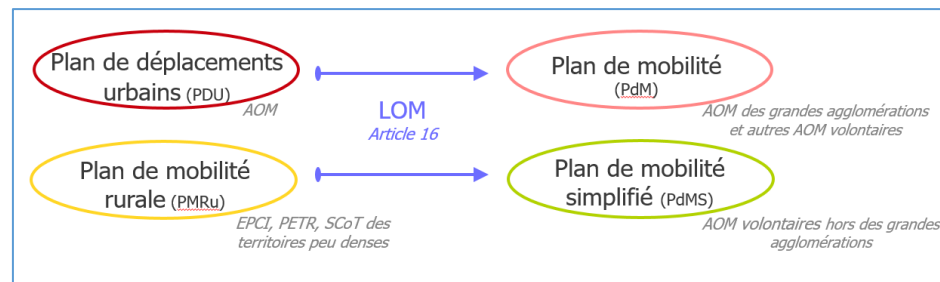
- une démarche non obligatoire
- un cadre souple et adaptable

Un coût maîtrisé

- référence PMRU 2020 : entre 30 et 60 k€

Apport PDMS vs PMRU :

À destination
également des villes
moyennes



QU'EST-CE QU'UN PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE ?

Portage

- AOM non soumise à obligation de PDM, sur totalité du ressort territorial
- Région, si compétence AOM locale
- EPCI ou sm de SCOT, sur totalité du périmètre de SCOT

Contenu

- diagnostic, stratégie, plan d'actions, suivi

Une démarche partagée

- consultations obligatoires (AOM voisines,...) et à la demande (professionnels,...)
- participation du public

Caractéristiques juridiques souples

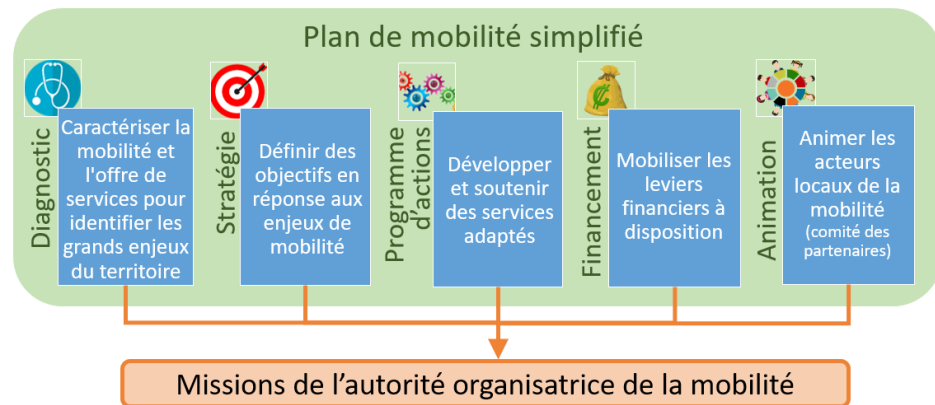
- non obligatoire
- pas d'enquête publique
- pas d'évaluation environnementale
- pas d'opposabilité

Apport PDMS vs PMRU :

**mobilité des biens ET
marchandises**



POURQUOI UN PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE ?



Définir la feuille de route locale des mobilités

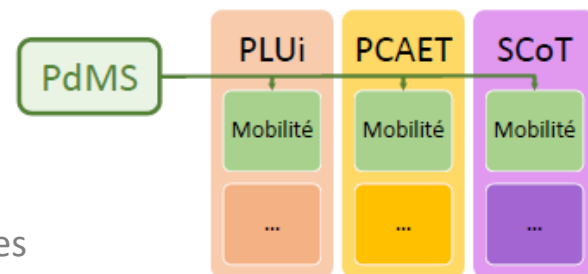
- répondre aux besoins de la population, aux enjeux du territoire de l'AOM
- rassembler dans une même vision les différents projets de mobilité
- donner un cadre aux acteurs publics et privés

Conforter la compétence d'organisation de la mobilité de l'AOM

- fédérer les acteurs locaux de la mobilité
- outiller l'AOM dans ses échanges
 - extérieurs (Région, AOM voisines)
 - intérieurs (comité des partenaires)

Intégrer les autres démarches de planification

- Peut constituer ou nourrir le volet mobilité des politiques locales



REALISER UN PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

Quand lancer la démarche ?

Situations propices :

- communauté de communes qui prend la compétence mobilité
>>> occasion de réaliser un diagnostic et de favoriser la mobilité
- AOM existante ou en évolution qui souhaite lancer une dynamique de mobilité
>>> fédération autour d'un projet commun, de la création de nouveaux services
- Élaboration de documents de planification sur le territoire (SCOT, PLUi, PCAET)
- Arrivée d'une nouvelle équipe d'élus ou d'un nouvel exécutif
>>> structurer la politique de mobilité, planifier des actions à l'échelle d'un mandat

REALISER UN PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

Les étapes conseillées

1. Cadrage et organisation de la démarche
2. Conduite du diagnostic
3. Définition de la stratégie
4. Élaboration du programme d'actions
5. Concertation, participation puis approbation
6. Mise en œuvre, suivi et évaluation du plan

Apport PDMS vs PMRU :

Consultation des AOM
voisines,
d'autres acteurs

- Démarche non cadrée par la loi, excepté la participation et le recueil des avis
- Inclusion des partenaires institutionnels et des citoyens profitable à toutes les étapes
- Communication indispensable tout au long du processus

REALISER UN PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

Evolution des plans existants

- PMRU >>> pas d'actualisation, si révision intégration du nouveau cadre
- lors de la révision : PDU volontaire >>> PDM ou PDMS
- autre forme de plan (PGD, ...) >>> si révision PDM ou PDMS conseillé

Coût de la démarche

- varie avec le territoire (périmètre, population, typologie, services de mobilité)
- varie avec l'ampleur de la démarche (concertation, diagnostic)
- PMRU : entre 30 et 60k€
PDM volontaires : entre 60k€ et 300k€

POUR ALLER PLUS LOIN



Publications

- « Le plan de mobilité simplifié (PdMS) – Planifier les déplacements dans un territoire rural ou une ville moyenne », Cerema, **fiche de synthèse**, <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/plan-mobilite-simplifie-planifier-deplacements-territoire>
- « Le plan de mobilité simplifié (PdMS) – Planifier les déplacements dans un territoire rural ou une ville moyenne », Cerema, **guide méthodologique**, à paraître (2021)
- « Loi d'orientation des mobilités – Quelles évolutions en matière de planification ? », Cerema, **fiche de synthèse**, <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/mobilites-transport-point-serie-fiches#>

Vous accompagner dans votre projet

- appel à partenariat et innovation (API) « PDMS en ville moyenne », lancement en 2021 mobilites@cerema.fr
- AMI TENMOD (initié par France Mobilités) : **pré-dépôt du dossier : 16/04/2021 au plus tard**
Plus d'infos ici : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201207/france-mobilites2021-15>

A toutes fins utiles

- mathias.gent@cerema.fr, 07 62 70 72 49

Questions / Réponses



Mathias GENT

Chef de projet-Planification de la mobilité

mathias.gent@cerema.fr

07 62 70 72 49

Témoignage d'un territoire

présenté par Mathieu VEILLOT,
Chargé de mission Mobilité à la
Communauté de Communes Cœur de Beauce



Plan de Mobilité Simplifié

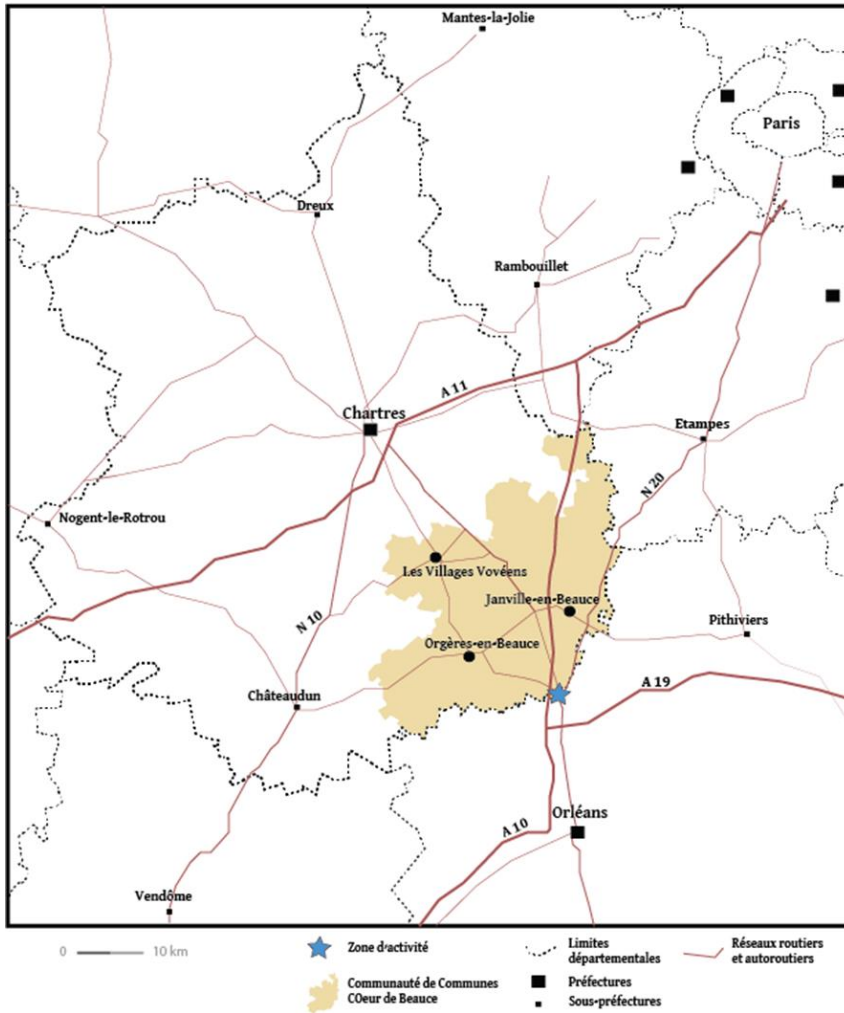
de la Communauté de Communes Cœur de Beauce

WEBINAIRE Réseau Mobilité Grand Est

« Le plan de mobilité simplifié : Présentation et témoignage d'un territoire »

Jeudi 11 mars 2021

Situation géographique de la Communauté de Communes Coeur de Beauce
et de la Zone d'activité Arténay-Poupry



Vaste plaine à dominante rurale de 1000 km²

Près de 25 000 habitants (24 hab/km²)

Pas de centralité interne mais 2 pôles « urbains »

Forte influence des pôles externes (Chartres, Orléans et Région Francilienne)

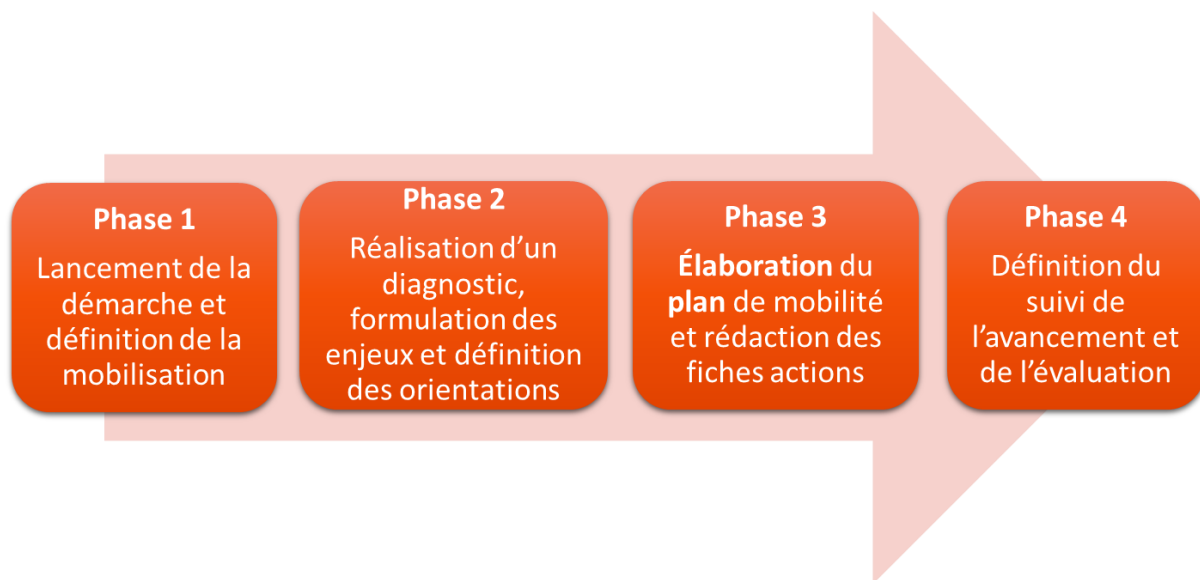
Développement de zones d'activité à vocation logistique le long de l'A10

Contexte territorial de la Communauté de Communes Cœur de Beauce

Plusieurs constats de départ sur la mobilité :

- **L'absence d'une offre en transport régulier sur le territoire**
- **Forte dépendance à l'automobile et autosolisme** (+ de 80% des trajets quotidiens domicile-travail en véhicule individuel)
- **Éloignement des zones d'emploi**, des équipements et des services de la population
- **Prise de conscience lors de la précédente mandature** : territoire lauréat France Mobilités « TENMOD » avec le projet « Cœur de Beauce Mobilité »

Le phasage démarche d'élaboration du Plan de mobilité simplifié



Aujourd'hui, le projet a été consulté par les personnes publiques associées, conseils municipaux et habitants. La commission mobilité va se réunir ce soir pour travailler sur l'ensemble des avis reçus pour amender les orientations du document avant son approbation lors du prochain conseil communautaire le 22 mars 2021.



Le coût d'élaboration du Plan de mobilité simplifié et de sa mise en œuvre

- repose principalement sur les missions du bureau d'études (diagnostic territorial, enquête locale, propositions d'un plan d'actions et des outils de suivi et d'évaluation de sa mise en œuvre) intégrés au rapport complet et le recrutement d'un chargé de mission pour coordonner les travaux du bureau d'études (près de 60 000 €)

Poste de dépenses	Montants des dépenses	Subventions	Montants des subventions
Prestation du bureau d'étude	42 120 € TTC	ADEME (50 % du coût global ; via un contrat d'engagement)	30 612 €
Recrutement d'un chargé de mission mobilité sur 12 mois (à 50 %)	19 104 €	Conseil régional du Centre-Val de Loire (via le CRST)	12 600 €
TOTAL	61 224 €	TOTAL	43 212 €

Estimation de la mise en œuvre du plan d'actions sur la période 2021-2026

1 120 000 €

Le plan d'actions du Plan de Mobilité Simplifié

Axe A Communiquer, faire connaître, accompagner	
Action A1	Développer les outils d'information sur les solutions de mobilité
Action A2	Former des acteurs locaux pour accompagner les citoyens dans la mobilité du quotidien
Action A3	Créer un groupe de travail multipartenarial pour coordonner les actions sur la mobilité inclusive
Axe B Contribuer à l'évolution de l'offre de la Région pour la rendre plus efficiente	
Action B1	Accompagner la Région à la définition d'un service de Transport à la demande
Axe C Développer l'alternativité pour tous les publics	
Action C1	Expérimenter la mise en place d'une ligne de covoiturage dynamique
Action C2	Favoriser la mobilité douce dans les pôles relais du Cœur de Beauce
Action C3	Cœur de Beauce Mobilité : Une expérimentation d'autopartage en faveur de l'employabilité des euréliens
Axe D Privilégier la non-mobilité pour les actifs et une mobilité de proximité pour les publics les plus vulnérables	
Action D1	Favoriser l'accès à la formation sur le territoire
Action D2	Accompagner la mise en place de services aux populations (tiers lieux, services itinérants)

Retour d'expérience

- Le document a été élaboré lors de **la promulgation de la LOM** (dépendance à la Région)
- **Le retour des avis suite à la consultation** a permis d'élargir les actions (à différents publics, différents secteurs géographiques)
- **Le changement de mandature** a eu un impact sur l'avancée du projet (reprise des dossiers)
- La volonté de devenir AOM
- La cohérence du PMS avec les documents de planification urbaine et projets de territoire (OPAH, PCAET, PLUI, etc.)
- **L'installation d'un comité de suivi** composé d'élus et des partenaires institutionnels et de la société civile pour suivre et évaluer les actions mises en œuvre

*Rapport complet disponible sur le site www.coeurdebeauce.fr

Contact : Mathieu Veillot - mobilite@coeurdebeauce.fr // 02 37 99 97 87

Questions / Réponses



Mathieu VEILLOT

Chargé de mission Mobilité

mobilite@coeurdebeauce.fr

02 37 99 97 87



Réseau Mobilité
Grand Est

Clôture

❑ Replay et présentation

Replay disponible ici: <https://www.dailymotion.com/video/x7zvdln>

❑ Agenda

Webinaire en partenariat avec le Pôle Véhicule du futur

Loi LOM : opportunités et obligations pour les entreprises

Jeudi 8 avril à 14h.

Inscription à venir via l'intrademe

Webinaire Comment favoriser l'usage du vélo en entreprise ?

Courant mai 2021

❑ Discussions et échanges

Via la plateforme du Réseau Mobilité Grand-Est

[Accessible ici](#)

